

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

**DELIBERATION N°CP2025-  
09/4/23  
DOSSIER N°7060**

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - FONCTION 2 :  
ENSEIGNEMENT**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Eric BODEAU  
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD  
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME  
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH  
Jean-Luc LEGER à Renée NICOUX  
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - FONCTION 2 :  
ENSEIGNEMENT**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2025-09/4/23 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- d'accorder la subvention figurant dans le tableau ci-dessous pour un montant de **2 000 €** :

ASSOCIATION	ACTIVITÉ/MISSION	SUBVENTION ACCORDÉE
Les Imaginaires 20 route de Fontaucher 23000 GUERET	Organisation du prix Les Imaginaires. Financement des frais de déplacement des acteurs de la chaîne du livre invités lors de la journée finale ainsi que des livres offerts aux élèves lauréats d'un prix. Le concours Les Imaginaires se conclut en mai lors d'une rencontre inter-établissements : le travail des élèves est évalué par un jury. Collèges ayant participé en 2024/2025 : - AHUN 13 élèves AUZANCES : 12 élèves BENEVENT : 12 élèves SAINT VAURY : 13 élèves BONNAT : 9 élèves CHAMBON SUR VOUEIZE : 15 élèves CHENERAILLES : 16 élèves M. Nadaud – GUERET : 18 élèves  TOTAL 108	2 000 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront prélevées au chapitre 65 – Article 65748 – Fonction 288 du budget départemental.

**Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**